

PROJET DE LOI

adopté

le 30 juin 1987

N° 109
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un **Accord de sécurité sociale** entre le Gouvernement de la **République française** et le **Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique**.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e législ.) : 778, 837 et T.A. 116.

Sénat : 278 et 320 (1986-1987).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, signé à Paris le 2 mars 1987 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1987.

Le président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 778 A.N. (8^e législ.).